



Infos actualités fédérales  
sur site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)  
E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)

NUMÉRO **2019/02**  
Lundi 25 mars 2019

## Projet de loi « transformation de la Fonction Publique » : *le combat est engagé.*

La CGT Fonction Publique dans ses trois versants (Territoriale - État - Hospitalière) poursuit et approfondit son travail de sensibilisation sur les enjeux essentiels de ce texte législatif.

Documents, tracts et vidéo sont d'ores et déjà disponibles sur le site fédéral. Une note d'analyse du projet de loi est en cours de finalisation.

Suite au Conseil Commun de la Fonction Publique du 15 mars 2019, les syndicats de fonctionnaires ont unanimement donné un avis défavorable au projet de loi. Ces derniers, dont la CGT, appellent à de nouveaux mouvements de contestation.

Premièrement, le mercredi 27 mars, aux abords de l'Élysée, lors de la présentation en première lecture du projet de loi au Conseil des ministres, puis un appel à la grève le 9 mai prochain, pour « dénoncer » ce projet de réforme.

Face au dumping social généralisé, à la hausse des inégalités qui en sont la conséquence, la CGT n'acceptera pas la disparition des conquits sociaux. Face à la volonté de ce gouvernement de transformation libérale, le meilleur remède reste l'unité des salarié.e.s dans la défense de leurs acquis et la conquête de nouveaux droits.

*La CGT, avec ses syndicats,  
ne se résignera pas à subir sans agir !*

## SOMMAIRE

- ✓ Appel du CNF des 25 et 26 mars 2019 p.2
- ✓ Compte-rendu CSFPH du 13/03/2019  
Examen du projet de loi de la  
transformation de la Fonction  
Publique p.3
- ✓ Déclaration liminaire de la CGT  
aux 3 conseils supérieurs de la  
Fonction Publique p.4



N° 2019/02 - Lundi 25 mars 2019

Fédération Santé  
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -  
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :  
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0919 5 06 134



# Appel du Comité National Fédéral des 25 et 26 Mars 2019

**L**es annonces et présentations gouvernementales des projets et futures lois de casse de la Fonction Publique, de notre système de santé, des retraites, de la formation professionnelle, du plan pauvreté engendrent un sentiment d'urgence à agir et c'est bien cette impression qui prédomine les débats lors de ce CNF.

Le président et son gouvernement mènent une politique ultra libérale décomplexée à marche effrénée. D'ores et déjà, le calendrier gouvernemental est établi : tout doit être voté ou imposé par ordonnances avant l'été. Le CNF condamne cette méthode « de confisquer la démocratie » niant les aspirations de la population qui, à travers « les grands débats » organisés ces dernières semaines, ont porté dans les thèmes les plus plébiscités la nécessité, au contraire, d'améliorer notre système de santé et de protection sociale, de renforcer et d'accéder à plus de services publics sur tout le territoire.

La colère légitime exprimée ces derniers mois par le mouvement social, ainsi que l'avis et les revendications des organisations syndicales représentatives des personnels risquent d'être réduits à peu de chose, si nous n'élevons pas le rapport de force pour faire reculer le gouvernement.

Le CNF appelle l'ensemble de ses bases à organiser la résistance et à mobiliser tous les salarié.e.s de tous nos secteurs d'activités. Il s'agit de porter le débat des idées et les propositions CGT au cœur de nos établissements, dans les territoires, à la rencontre du grand public, des élu.e.s et des associations d'usagers. À un an des élections municipales, c'est le moment de demander des comptes aux élu.e.s et parlementaires qui ont voté pour la mise en place des Groupements Hospitaliers et bien d'autres mesures qui dégradent considérablement les conditions de travail, de vie des salarié.e.s et l'accès ainsi que l'accueil des usagers dans nos établissements de la Santé et de l'Action Sociale Privée et Publique.

**Plus que jamais, le 1<sup>er</sup> mai doit être un grand moment de rassemblement et de revendications sociales, cette journée de fête revendicative pour les travailleurs doit servir de tremplin pour le 9 mai, journée nationale de grève et de manifestation unitaire pour la défense de la Fonction Publique.**

**Pour préparer ces prochaines échéances de mobilisation, des actions doivent être engagées dès aujourd'hui dans les territoires, avec l'ensemble des structures CGT professionnel.l.es et interprofessionnelles, avec les usager.ère.s :**

- **Expliquons les enjeux et la nécessité de défendre et d'améliorer nos services publics et notre système de santé et de protection sociale solidaire par répartition,**
- **Exigeons des créations d'emplois formés, qualifiés en professionnel.l.es, ainsi que des financements supplémentaires et adaptés pour nos établissements, afin de répondre à la demande et à la qualité des services rendus à population,**
- **Continuons à faire signer la pétition nationale sur l'augmentation des salaires et à porter la nécessité d'une meilleure reconnaissance salariale pour toutes et tous.**

**La réflexion avec les salarié.e.s doit d'ores et déjà s'engager pour débattre des initiatives et actions à poursuivre dès le 10 mai.**

**Les mesures d'austérité et économiques que l'on veut nous imposer transforment en profondeur notre société, nos modes de travail, nos modes de vie, le lien qui nous unit les uns aux autres, par la destruction et la remise en cause de la solidarité et des grands acquis hérités du « vieux monde » par le Conseil National de la Résistance. La bataille des idées que nous avons**

**à mener doit reposer sur nos propositions revendicatives et les alternatives CGT en faveur d'une meilleure répartition des richesses, du progrès social pour une société résolument altruiste au service de l'humain.**

La priorité de la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale est de combattre par tous les moyens avec les salarié.e.s, retraité.e.s et usager.ère.s la loi « Ma santé 2022 » avec ses dispositions les plus néfastes :

- Arrêt de la fermeture des hôpitaux de proximité qui, dans le projet de loi, seront remplacés par des structures dépouillées de leur service d'Urgences, de leur maternité et de leur service de chirurgie. Le gouvernement organise le déclassement d'environ 243 hôpitaux locaux en hospices ! Environ 300 autres sont menacés. Les CHU seront également impactés. Au total, il n'en restera qu'environ 10 pour tout le territoire,
- Arrêt de la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire qui organisent la fusion des établissements, la mobilité et la mise à disposition de tous les personnels d'un établissement vers un autre, ainsi qu'une mise en commun des budgets sous l'appellation cynique dite « d'une solidarité des trésoreries » qui va engendrer moins de moyens pour chaque structure,
- Arrêt des projets régionaux de santé dont le seul but est d'organiser le transfert de l'offre de Santé et de l'Action Sociale vers le secteur libéral et marchand ! Les Projets Régionaux de Santé sont des boulevards à la privatisation de la Santé et de l'Action Sociale en France.

Le CNF porte le retrait du projet de Loi « Transformation de la Fonction Publique » qui va impacter les trois versants de la Fonction Publique (l'État, la Territoriale et la Fonction Publique Hospitalière).

Ce projet de loi permettra :

- De procéder aux suppressions de postes et aux licenciements des agents,
- De recourir massivement à l'emploi contractuel,
- De développer le salaire au mérite, à l'intéressement et à marchandiser la santé et l'action sociale, ainsi que les services publics dans leur ensemble,
- D'entraver la place des syndicats dans leur rôle de défense des droits collectifs des salarié.e.s.

Le CNF dénonce que dans le cadre de la future loi sur la refonte des systèmes de retraites en cours d'élaboration, se profile la destruction des régimes de retraite par annuité et par répartition qui conduirait à la baisse du montant des pensions pour tous, au recul de l'âge légal de départ à la retraite, à la perte de reconnaissance de la pénibilité pour un départ anticipé et le développement des retraites par capitalisation pour ceux qui en auront les moyens. Le CNF réaffirme son opposition au système de retraite par point et appelle à la nécessité impérieuse de mener une campagne offensive pour construire le rapport de force, afin de pouvoir peser dans les concertations en cours.

Le CNF se positionne contre le plan pauvreté qui s'attaque à tous les précaires et défavorise les populations les plus fragiles au profit d'une réinsertion dans le monde du travail, très discutable et conteste également la réforme de l'ordonnance de 1945 qui va tendre à organiser la répression des mineurs au détriment de la protection de l'enfance.



## Compte-rendu du CSFPH du 13 mars 2019 Examen du projet de loi de la transformation de la Fonction Publique

La CGT demande que les modifications de RDV de dernières minutes ne fassent pas légion. Envoi la veille d'un changement d'horaire pour la réunion du lendemain.

Lecture des déclarations liminaires de chaque organisation syndicale demandant à adapter le projet de loi sur la transformation de la fonction publique ; Seule la CGT a demandé son retrait.

Réponse de la DGOS aux différentes interrogations contenues dans les déclarations liminaires :

- s'excuse du changement d'horaire de l'instance parvenu la veille en fin d'après-midi.
- fera l'objet d'une actualisation du règlement intérieur.
- ce CSFPH se prononce sur 4 articles sur 33 de la loi car les autres articles seront examinés lors du Conseil Commun de la FP (CCFP) du 15 mars 2019. Selon elle, il n'est pas d'usage au CSFPH de recevoir des amendements concernant l'intégralité d'un texte lorsque seuls quelques articles sont soumis à l'instance.
- Interrogée par l'AP-HP, la DGOS vient de répondre qu'il n'y aura pas d'élections professionnelles en 2019 liées à la reconfiguration du périmètre des supra GH.

### 1) Vote des PV :

Collégalement, du fait de l'envoi très tardif, la veille au soir, de 2 PV, leurs mises au vote sont reportées à une autre séance.

La CGT souligne que le vote demandé sur le PV du 04 Mars n'apparaît pas dans l'ODJ !

Question : La CGT souhaite connaître les dispositions prises sur PPR compte tenu de son application dans la FP d'Etat ?

Réponse de la DGOS : Ce texte ayant été retiré de la séance du 9-11-2018 au avec pour souhait des OS de le travailler plus en amont, la DGOS a interrogé la DGAFP mais est toujours en attente de la réponse. Il devrait y avoir une saisine rectificative contrainte par le guichet unique.

**Point N°5 de l'ordre du jour** (modification de l'ODJ et passage imposé par le président sans concertation des OS)

La DGOS souhaite revoir les conditions et les modalités du règlement intérieur (RI) du CSFPH. Balayant les délais de transmission des documents, les délais de transmission des amendements examinés durant l'instance...

Le président souhaite préciser que le règlement intérieur existe et qu'il ne peut que se perfectionner. Il n'y aura pas de projet de RI.

FO, précise qu'un courrier, sans réponse, a été adressé pour demander les moyens octroyés au fonctionnement de l'instance.

La CGT objecte que la dématérialisation des documents présentés n'a pas été suivie de l'attribution de moyens.

Pour récapituler, tous s'accordent à dire qu'il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail permettant d'actualiser le RI.

Suite à la demande de la CFDT concernant la présence d'un expert pour cette séance, le Président souhaite apporter une précision. La

présence d'experts doit être formalisée dans un délai permettant à l'administration de ne le convoquer que sur le point qui est requis.

### 2) Délégation de pouvoirs à la commission de recours :

Le président souhaite qu'on lui fasse parvenir la publication de la délibération en cours. Selon le conseil d'Etat, il n'y aurait pas lieu de procéder à un renouvellement.

### 3) Report des élections de la CME :

CME de territoire c'est-à-dire par GHT

Mauvaise compréhension de la CGT.

Selon la CFDT lors de la mise en oeuvre de la CME territoriale, le CSFPH n'avait pas été consulté.

Vote :

Pour le collège salariés :

- Pour : 5 CFDT, 5 FO, 1 UNSA
- Abstention : 0
- Contre : 7 CGT, 2 Sud santé.

Pour le Collège employeurs :

- Pour : 7 FHF (5 présents + 2 procurations).

### 4) Examen de 4 articles du projet de loi de transformation de la fonction publique :

Le président autorise l'entrée en séance de l'experte CFDT.

Selon la DGOS et selon l'article 9 ter de la loi 83-634, le CCFP est consulté lorsque des articles concernent 2 versants de la FP.

L'analyse juridique de la DGOS ne permet pas d'examiner un article concernant le retrait de la loi alors que quelques articles sont soumis à étude.

Le président précise qu'il ne souhaite pas limiter les débats mais que l'amendement proposé par la CGT sur le retrait de la loi relève des compétences du CCFP.

La CGT précise que par deux fois le CSFPH s'est prononcé sur la totalité de la loi.

La CGT insiste sur le fait que le CSFPH a compétence pour examiner des textes proposés par le gouvernement si accordé par la majorité des OS.

L'administration répond que l'article 5 du RI prévoit que le CSFPH soit interrogé sur des textes dont l'instance est saisie mais qu'il n'a pas compétence sur l'ensemble de la loi.

Interruption de séance à la demande de la CGT.

Retour en séance : CGT, FO, Sud santé décident unanimement de quitter la salle.

Comme l'a indiqué la CGT dans sa déclaration liminaire, elle ne prendra pas part au vote sauf sur les amendements demandant le retrait du projet de loi.

Montreuil le 13-3-2019.



## DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

### AUX 3 CONSEILS SUPÉRIEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil Supérieur qui se réunit aujourd'hui, à une date rapprochée de ceux des deux autres versants, examine le projet de loi dit de transformation de la Fonction Publique, plus précisément les articles concernant :

- La Fonction publique hospitalière

A l'occasion de la réunion de cette instance, la CGT tient à affirmer de nouveau son profond désaccord avec ce texte.

Profond désaccord qui tient d'abord au fait que, si de nombreuses réunions ont effectivement eu lieu avant que ce texte ne soit rendu public, notre organisation constate qu'elles n'ont servi qu'une propagande gouvernementale visant à faire croire à l'existence d'un processus démocratique.

La réalité, c'est que rien de nos nombreuses propositions et remarques n'a été pris en compte.

Encore une fois, la qualité du dialogue social n'est pas réductible à la quantité de rendez-vous et d'heures de présence. A cet égard, les chiffres complaisamment mis en avant relèvent d'un exercice d'un exercice un rien scolaire mais surtout démagogique.

En vérité, l'essentiel du projet de loi était écrit depuis bien des mois et la compétence des organisations syndicales représentatives n'a été sollicitée que pour les seules variations de ponctuation.

Profond désaccord qui tient surtout au contenu du texte.

L'ambiguïté n'est pas de mise : il s'agit d'une attaque d'un niveau sans précédent contre le statut général et les agents des 3 versants de la Fonction Publique qui sont 5,5 millions et contre les garanties qu'il offre aux citoyens de bénéficier au quotidien d'une fonction publique avec ses missions de service publics de proximité, d'impartialité, de laïcité et d'égalité d'accès sur tout le territoire.

Déclaration CGT Fonction Publique dans les instances des 3 versants 2

En vidant de leurs prérogatives les instances consultatives, en remettant en cause les mandats des représentants des personnels, en instituant un recours tous azimuts au non-titulariat, alors que, en la matière, les abus sont déjà insupportables, en faisant de la rémunération individuelle un outil ordinaire d'un clientélisme sans limite, en instaurant des dispositifs pour accompagner les restructurations autoritaires et les abandons de missions publiques, le Président de la république et le gouvernement souhaitent remettre en cause le socle progressiste construit à la libération, renforcé et rénové au début des années 80.

Après le gel de la valeur du point et les pertes de pouvoir d'achat inédites qu'il entraîne, le rétablissement de l'injuste jour de carence, les nouvelles suppressions d'emplois qui vont altérer la qualité du service public et encore aggraver les conditions de travail des agents, le pouvoir exécutif veut, dans ses pulsions ultra-libérales, faire de la loi du marché la norme régissant le fonctionnement des services publics. Il sacrifie ainsi, en cas de crises et de catastrophes, le rôle irremplaçable des services publics et de ses agents lors de ces circonstances exceptionnelles.

A rebours de ces orientations régressives, la CGT continue de promouvoir un projet alternatif et de se mobiliser pour une fonction publique toujours mieux au service de l'intérêt général, des agents mieux reconnus dans leurs qualifications et leurs compétences, des services publics dotés des moyens nécessaires pour un progrès social partagé par tous.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale se prononcera en faveur des amendements de suppression et ne prendra pas part au vote sur les autres.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale s'oppose à ce projet de loi et le combattra par tous les moyens.